

Fiche Action N° 26	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin		Priorité : ***
ODD	Suivre et évaluer l'évolution des habitats et des espèces		
OO	Améliorer, structurer et restituer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité pour mieux appréhender sa gestion		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	Espèces des Directives 2009/147/CE et 92/43/CEE, patrimoniales (déterminantes, liste rouge) et espèces « indicatrices »	Tous les habitats	
Localisation et superficie concernées	Afin d'appréhender l'écologie des espèces et habitats du Marais poitevin, le territoire d'intervention de l'OPN est la zone humide marine et terrestre, élargie avec les plaines et les bocages de bordure, soit environ 240 000 ha.		
Constats et Justification	<p>Les enjeux de conservation de la zone humide, le constat de la régression des espèces et habitats, le découpage administratif et les conflits sur le territoire font émerger, dans le milieu des années 1990, la nécessité de créer un observatoire du patrimoine naturel afin d'avoir un regard objectif sur l'évolution des habitats et des espèces. Les réflexions et la création de cet outil ont lieu lors de la phase de l'élaboration du premier DOCOB (2000 – 2003), des réunions du collège des gestionnaires et du LIFE Nature Marais poitevin 2004 – 2008.</p> <p>L'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN), à l'aide d'études naturalistes et scientifiques, doit permettre d'évaluer et de suivre l'état de conservation des espèces et des habitats et améliorer les connaissances. Il doit aider à orienter et évaluer les mesures de gestion favorables à la biodiversité, notamment pour répondre aux enjeux des Directives Oiseaux et Habitats.</p> <p>Créé en 2004, l'OPN est un outil au service du territoire et de ses acteurs. Il s'appuie sur un réseau de partenaires, qui définissent les suivis à réaliser. Une trentaine d'inventaires constituent son socle. Son fonctionnement a été enrichi par des apports scientifiques réalisés par l'université de Rennes (2015) et UMS Patrinat (2021).</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la composition des communautés et la répartition des espèces et des habitats ainsi que leur état de conservation, - Suivre les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme, - Comprendre les interactions entre les habitats et les espèces et la fonctionnalité de la zone humide, - Évaluer les politiques et outils mis en place sur le territoire en faveur de l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et de sa biodiversité, - Communiquer les données et résultats auprès des différents publics, <p>Animer par le PNR du Marais poitevin, les missions de l'OPN sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler et animer un réseau d'acteurs, Sur le Marais poitevin, plus de 50 organismes (PNR MP, EPMP, DREAL, APN, OFB, FDC, FDPMA, RNN, RNR, PNMEGMP, Universitaires) participent ou produisent des connaissances sur la biodiversité. L'objectif est que l'OPN soit la plateforme d'échange et le lien entre les divers organismes. - Fédérer et accompagner des études naturalistes et programmes de recherche à l'échelle du Marais poitevin, 		

	<p>L'OPN doit être une plateforme technique et fédératrice des inventaires (indicateurs, PNA, etc.) et programmes de recherche, pour répondre aux enjeux et afin d'apporter de la cohérence territoriale dans les programmes (choix des indicateurs, protocoles, analyses, données, résultats).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, évaluer et orienter les mesures de gestion et la décision publique L'OPN doit être un outil au service des acteurs du territoire pour évaluer les différentes politiques et actions de gestion (règle de gestion de l'eau, SAGE/SDAGE7C4, sites protégés, etc.). L'objectif est d'apporter de la cohérence entre les programmes et participer à la diffusion des résultats d'évaluation des actions de gestion. - Produire, publier, vulgariser et diffuser les connaissances et/ou résultats et/ou les données pour sensibiliser les différents publics. Les informations doivent être restitués auprès des différents publics (élus, usagers, habitants, grand publics, gestionnaires, collectivités, administrations, habitants, etc.) afin qu'elles soient utilisées et prises en compte. Des outils existent (sites internet, petites fiches nature, rapports, etc.) et doivent être utilisés et renforcés. <p>L'intérêt pour les acteurs et décideurs est de disposer d'une plateforme commune de source de données et de résultats qui doit permettre d'orienter les politiques de gestion (SDAGE/SAGE, règlement d'eau, contrat de marais, SNAP, Contrat Territoriaux, SRB, Charte PNR, etc.). Les actions doivent permettre de renforcer la pertinence des indicateurs, de mieux croiser ses résultats habitats / espèces, d'en améliorer la valorisation en fonction des publics et des outils, d'être un appui au programmes nationaux et régionaux et à l'évaluation des actions de gestion déployées sur le territoire.</p>	
	<p>Les mesures non hiérarchisées</p>	<p>Descriptif de l'action</p>
1	<p>Poursuivre l'animation et la structuration de l'OPN</p>	<p>Assurer l'animation globale de l'OPN : fédérer les suivis, dynamiser les réunions des pôles, valider les protocoles et les résultats, élaborer la liste des indicateurs, orchestrer la vulgarisation et la valorisation des résultats, etc.</p> <p>Créer un comité de pilotage de l'OPN définissant ses orientations stratégiques pour renforcer son rôle, sa cohérence avec les programmes sur le Marais poitevin et les financements disponibles. Il se réunira une fois par an.</p> <p>Faire évoluer la charte de l'OPN précisant les rôles de chaque partenaire (suivis, valorisation, gestion des données et résultats), notamment avec les producteurs de données et gestionnaires (RNN, RNR, PNM, CEN, etc.) et les programmes de recherche.</p>
2	<p>Faire de l'OPN un outil incontournable au service des acteurs du territoire</p>	<p>Être l'outil fédérateur des démarches locales (ABC, CTEau, contrat de marais, PDG sites protégés, 7C4 etc.) régionales (SRB, PRA, FAUNA, Ligero, SRADDET, Atlas, PNM EGMP, etc.) et nationales (PNA, PNG, DCMM, ONB, etc.). L'OPN doit être un relais pour la mise en œuvre et l'évaluation de ces dispositifs.</p> <p>Travailler avec les gestionnaires pour identifier l'OPN dans les documents de gestion (plan de gestion, comité consultatif, Copil, etc.). Cela nécessite de poursuivre le travail d'appropriation de l'outil par les acteurs et les financeurs.</p>

Mesures opérationnelles	3	Contribuer au déploiement de nouveaux inventaires et à l'amélioration des connaissances sur les espèces et les habitats	Poursuivre les inventaires ponctuels et les synthèses de connaissances sur les habitats et les taxons (flore patrimoniale, oiseaux, odonates, lépidoptères diurnes et nocturnes, amphibiens, coléoptères saproxyliques, reptiles, mollusques, etc.), afin d'actualiser les listes de présence et leur distribution.
	4	Suivre les tendances d'évolution	Poursuivre, avec l'appui des partenaires, les suivis pour évaluer les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme, notamment des espèces et habitats des directives mais aussi les groupes d'espèces plus communs. Les « indicateurs » ou « descripteurs » devront être précisés au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des connaissances.
	5	Contribuer au développement des études portant sur le fonctionnement de la zone humide (lien espèces / habitats : fonctionnalité)	Accompagner et développer les études ou programme de recherche portant sur le fonctionnement de la zone humide et les interactions entre les habitats et les espèces. Ces études doivent être des outils d'aide à la décision. L'OPN doit jouer le rôle d'initiateur, de facilitateur et de centralisation de la connaissance.
	6	Aider les décisionnaires publics à la mise en œuvre de leurs programmes	Développer les suivis permettant d'évaluer les actions de gestion et faire de ces suivis des références pour orienter les actions de gestion.
	7	Centraliser et valoriser les données	Intégrer et gérer les données publiques de l'OPN dans la base Géonature du PNR Marais poitevin. https://geonature.parc-marais-poitevin.fr/#/ Elle sera enrichie par les autres données biologiques publiques (lien SINP) du territoire issues d'autres inventaires. Transmettre les données aux SINP / INPN et en fonction des sollicitations aux acteurs du territoire pour des sollicitations : documents d'urbanisme, études d'impact et incidences, Atlas, ABC, contrat de marais, PNA/PRA/PNG. Rendre accessible les données sur la biodiversité du marais sur le site internet unique : https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/ qui est aussi alimenté et consolidé par les bases de données d'autres partenaires (convention). Cet outil est en cohérence avec les différentes interfaces régionales.
	8	Communiquer les résultats et actions en fonction des publics	Valoriser les résultats de l'ensemble de l'OPN (Connaissance, suivi long terme, fonctionnalité, évaluation des actions de gestion, etc.), afin d'informer les gestionnaires, les décideurs et les usagers. Actualiser régulièrement le site internet de l'OPN permettant de télécharger l'ensemble des études publiées : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/ . Des interfaces pourront être créées pour l'évaluation des actions de gestion. Rédiger des articles scientifiques ou de vulgarisation dans les revues spécialisées.

	<p>Créer un partenariat durable avec les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour qu'ils valorisent les résultats de l'OPN.</p> <p>Organiser annuellement la journée de restitution et de valorisation des résultats et actions de l'OPN, rassemblant tous les acteurs du Marais poitevin.</p> <p>Faire le lien avec l'Observatoire national de la biodiversité, les observatoires territoriaux et les Agences Régionales de la Biodiversité (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire)</p> <p>Créer des outils valorisant les résultats : Synthèse annuelle, petites fiches nature du Marais poitevin, exposition, plaquette de présentation des principaux résultats, etc.</p> <p>Présenter les résultats lors de réunions thématiques (eau, agriculture, etc.) ou de conférences locales (CLE des SAGE, comités consultatifs des réserves, réunion bilan CT, AG du PNR, régionale et nationales.</p>
Outils de réalisation	Contrat territoriaux cadre, PNA /PRA, COGEPOMI, Programme de recherche, appel à projets, plan de gestion des sites protégés, Charte de PNR, SDAGE 7C4/SAGE
Acteurs concernés	Parc naturel régional du Marais poitevin, Établissement Public du Marais poitevin, Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine, Obios, Fauna, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Deux Sèvres Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Vendée, Association de Soutien Technique à l'Unité de Recherche sur la Reproduction de Rapaces en Rapaçarium, Réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette, Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon, Réserve naturelle nationale Michel Brosselin Saint-Denis-du-Payré, Réserve naturelle régionale Marais de la Vacherie, Réserve naturelle régionale Ferme de Choisy, Réserve naturelle régionale Marais communal du Poiré-sur-Velluire, Nature Environnement 17, Office Française de la Biodiversité, Muséum National d'Histoire Naturelle de la Rochelle, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine des pays de la Loire, Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, POLLENIZ, FDGDON de Charente-Maritime, FDGDON des Deux-Sèvres, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et de Vendée, GRoupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns, Institut National de la Recherche Agronomique, Domaine de Saint-Laurent-de-la-Prée, LEGT Géolittomer de Nantes, Société Botanique du Centre Ouest, Réserve biologique départementale de Nalliers – Mouzeuil-Saint-Martin, Conseil départemental de la Vendée, Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, Atlas entomologique régional Loire-Atlantique et Vendée, Université de la Rochelle – LIENS, PNM Estuaire de la Gironde et mer des pertuis, Université de Rennes 1, Office National des Forêts, CNRS de Chizé, Irstea, INRAE, Bureaux d'études, DREAL Pays de la Loire, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Syndicats Mixtes Gemapiens, Région Pays de la Loire, Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Vendée, Charentes Maritimes et des Deux-Sèvres, ARB Nouvelle Aquitaine, Observatoire National de la Biodiversité, etc.
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
		X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	Nombre de suivis biologiques, programmes de recherche ou d'actions d'évaluation de gestion accompagnés Nombre d'actions de valorisation (conférences, articles, Journée annuelle de restitution, etc.) Charte et nombre de signataires Evolution des budgets de financement				
Coût estimatif	100 000 € animations 200 000 € suivi et valorisation				
Coût Total	300 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, EPMP, Agence de l'eau, Europe, Régions, Départements, EPCI, Syndicats mixtes Gemapien, PNR Marais poitevin, mécénat, fonds propres des partenaires techniques (Universitaires, gestionnaires, etc.).				